



Groupe canadien  
d'étude des parlements

## **L'Assemblée législative de l'Alberta**

Anthony M. Sayers  
Université de Calgary

David K. Stewart  
Université de Calgary

Avril 2014

**Études des législatures provinciales et territoriales**

### **Série de documents sur les assemblées législatives provinciales et territoriales**

Le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP), pour favoriser la connaissance et la compréhension des institutions parlementaires canadiennes, publie une série de documents décrivant et analysant les treize assemblées législatives provinciales et territoriales. On peut consulter ces documents gratuitement, dans les deux langues officielles, sur le site Web du GCEP. Les points de vue et les opinions qui y figurent sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du GCEP.

## Introduction

La constitution mixte, ou équilibrée, qui constitue la pierre d'assise des parlements de style Westminster ainsi que le fondement du principe de gouvernement responsable, repose sur l'existence tant d'un gouvernement loyal que d'une opposition loyale. Lord Durham a avancé que la [traduction] « grande vertu de cette constitution » réside dans le fait qu'elle empêche [traduction] « le règne d'une clique ou d'une faction. [E]lle vise plutôt à institutionnaliser l'opposition politique de manière à garantir qu'il y aura toujours moyen de destituer les partis qui revendiquent le droit suprême de régner et, en particulier, voire surtout, les partis qui prétendent s'exprimer au nom de la "nation" ou du "peuple" » (cité dans Ajzenstat, 1988,10).

Selon Durham, une opposition compétente favorise une participation éclairée aux débats parlementaires de la part des chefs qui envisagent de remplacer le gouvernement, et elle permet aussi la coopération entre les deux côtés de l'Assemblée en réduisant l'attrait de la politique extrême (cité dans Craig, 2006, p. 58). Une opposition doit être en mesure d'entretenir des débats sérieux et soutenus à l'Assemblée, de confronter le gouvernement durant la période de questions et d'offrir des solutions de rechange respectables au regard de ce qui est proposé par le pouvoir exécutif en place.

Tout comme le degré de partisanerie ayant cours au sein de l'Assemblée législative, les tendances électorales en compétition façonnent le profil de cette assemblée. L'expectative de l'alternance régulière des partis qui forment le gouvernement représente une contrainte importante pour le pouvoir exécutif en poste. La crainte de former un jour une opposition loyale pourrait favoriser la modération lorsque le gouvernement doit définir les règles de l'Assemblée, et rendre plus attrayante la coopération entre les partis.

Si une opposition viable et l'attente raisonnable d'un changement de gouvernement sont des éléments clés d'une constitution équilibrée, il y a donc lieu de penser que l'Alberta a rarement profité du genre de gouvernement envisagé par Durham. De fait, l'Assemblée législative de l'Alberta se distingue par sa répartition des sièges qui a grandement favorisé le parti au pouvoir, particulièrement ces derniers temps, ainsi que par les changements très peu fréquents du parti qui forme le gouvernement (seulement trois changements au cours des 80 dernières années). La faiblesse électorale et parlementaire de l'opposition prive l'Assemblée de la dynamique évoquée par Durham, et offre peu de protection contre le règne d'une clique ou d'une faction. À

tel point qu'un membre haut placé du gouvernement a remis en question la valeur de l'Assemblée législative, et a affirmé que son travail pourrait être accompli par le caucus du parti.

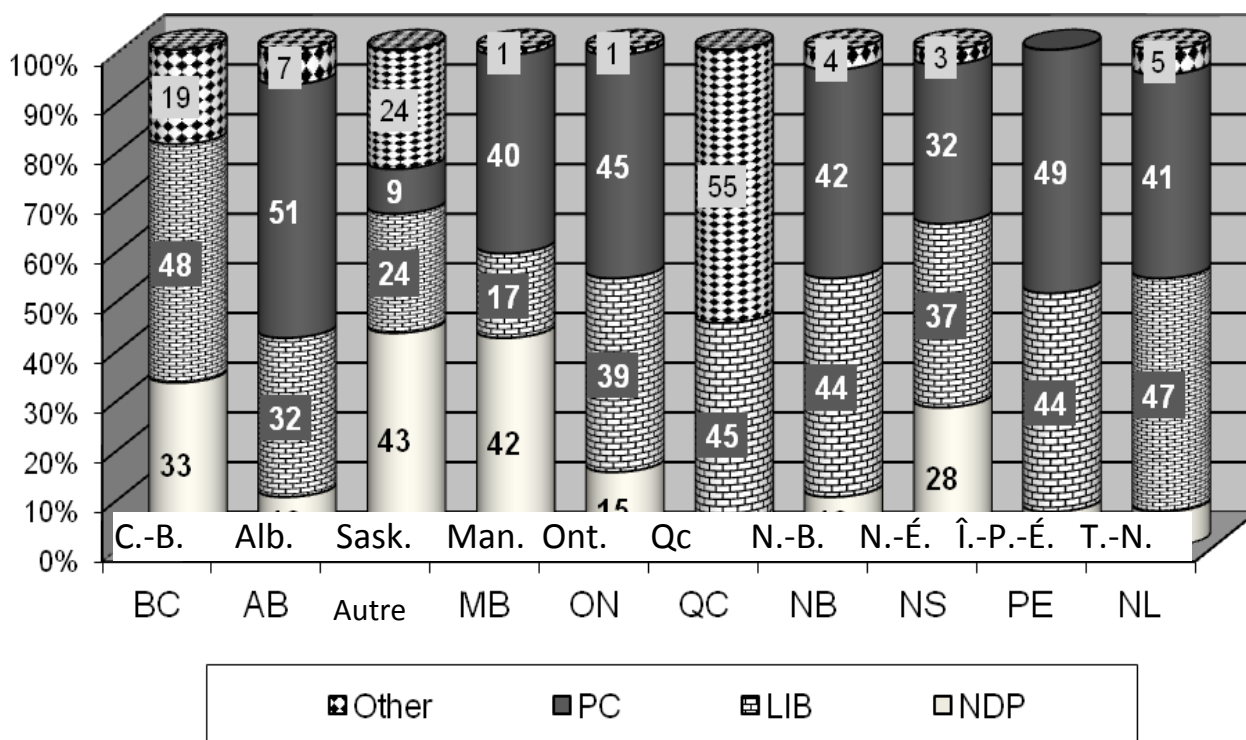
Tout comme on le fait ailleurs, le gouvernement établit le programme législatif de l'Assemblée et détermine la structure, les attributions et le mode de fonctionnement des comités, ainsi que le niveau de ressources offert aux membres de l'Assemblée législative (MAL) et aux partis politiques. Cela dit, la domination de longue date des Conservateurs les exempte à peu près complètement de l'obligation de négocier ces choses ou de se demander comment ils se tireraient d'affaire s'ils devaient se conformer à ces règles en tant qu'opposition officielle. Souvent, la principale tâche du gouvernement consiste à trouver du travail utile pour les nombreux députés d'arrière-ban qui pourraient autrement devenir indisciplinés. Par conséquent, les comités de caucus terminent fréquemment le travail qui, ailleurs, serait confié à des comités législatifs. L'existence de comités permanents de l'Assemblée législative se consacrant principalement à l'établissement de politiques n'est pas acquise en Alberta, contrairement à ce que l'on observe au sein d'autres systèmes semblables. De l'autre côté de l'Assemblée législative, une poignée de MAL de l'Opposition sont dépassés par la situation et tentent de composer avec les exigences liées à leur travail, lequel consiste à faire fonctionner l'Assemblée, à examiner des lois, à remplir les tâches de comités et à établir des rapports avec le public. Ils trouvent qu'il est souvent difficile d'amener le gouvernement à rendre compte de ses actions.

La forte domination exercée par le gouvernement à l'Assemblée législative et la présence fréquente de petits partis d'opposition, conjuguées au fait qu'à peu près personne ne s'attend à ce que le gouvernement change ont produit en Alberta un parlement qui se distingue des autres parlements dans la tradition de Westminster. Les liens entre le pouvoir exécutif, l'Assemblée législative et le peuple, que l'on tend à idéaliser dans notre conception du gouvernement responsable, sont presque entièrement déterminés par le gouvernement, lequel présume qu'il sera éternellement au pouvoir. Cet état de choses influence grandement le fonctionnement de l'Assemblée législative de l'Alberta.

## Domination électorale des Conservateurs

La compétition électorale en Alberta s'apparente passablement à ce que l'on observe dans d'autres provinces à certains égards. Pendant le siècle dernier, l'Alberta a vu évoluer des formations viables du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique et elle a aussi été témoin de la montée et du déclin des United Farmers of Alberta, du Parti créditiste, du parti Wildrose et de plusieurs partis mineurs<sup>1</sup>. La figure 1 révèle clairement la domination de longue date de la dynastie conservatrice, mais elle témoigne également du dynamisme relativement marqué de la compétition électorale, même si le parti a récolté plus de 50 % du vote populaire à trois reprises, un résultat rarement atteint dans le cadre de scrutins majoritaires uninominaux à un tour.

**Figure 1 - Parts moyennes du vote populaire aux élections provinciales (1993-2005)**



Adaptation de Stewart et Carty, 2006, p. 99-102 (figures 3.1 à 3.3)

<sup>1</sup> Bien qu'officiellement, le parti ait conservé le nom de « Wildrose Alliance Political Association », le mot « Alliance » a été supprimé de sa désignation officielle en juin 2011 et maintenant, on parle tout simplement du parti Wildrose.

La domination continue d'un parti ne semble pas avoir eu pour effet d'intéresser les Albertains au processus politique. Ces derniers ont affiché certains des plus faibles taux de participation électorale au Canada, tant au niveau provincial (tel que révélé par le tableau 1) que fédéral. En 2008, l'Alberta a établi un nouveau record pour le plus faible taux de participation aux élections fédérales et provinciales au Canada (tout juste 41 %). Lors des élections de 2012, ce taux a connu une hausse et 54 % des électeurs admissibles se sont présentés aux urnes, sous l'impulsion, peut-être, du parti Wildrose, lequel récoltait alors beaucoup d'appuis. Comme les sondages semblent indiquer que les Albertains donnent davantage de leur temps et font plus de dons de charité que la moyenne des Canadiens, ce manque d'engagement politique ne témoigne pas d'un esprit communautaire déficient (Pickup et autres, 2004)

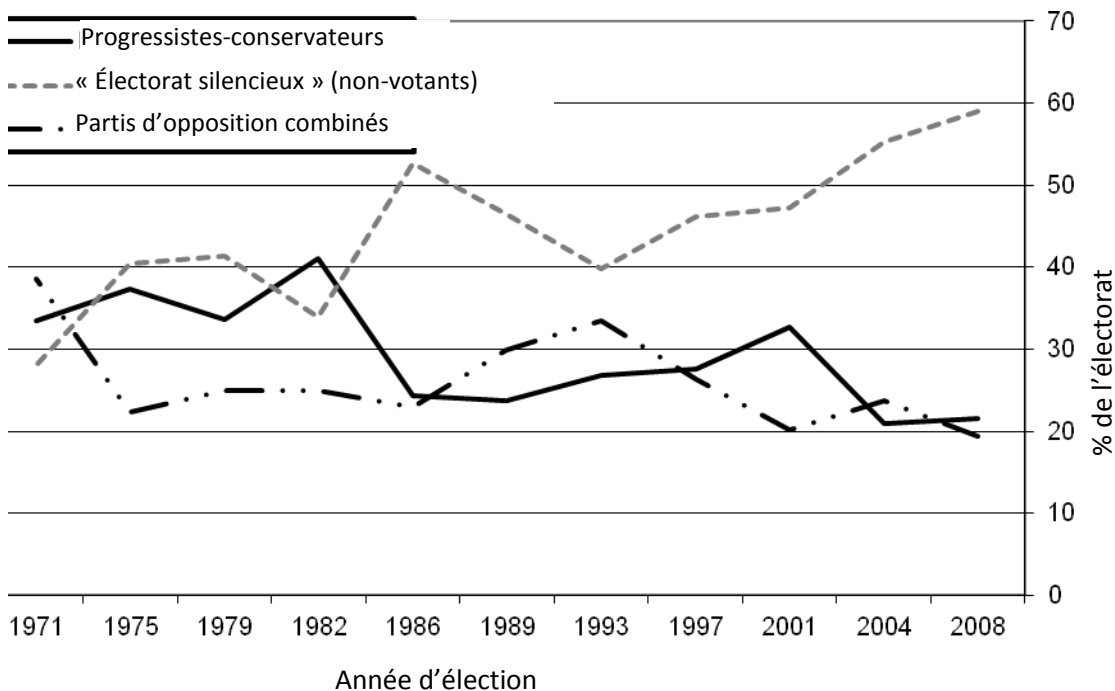
**Tableau 1 - Participation au scrutin en Alberta (1993-2012)**

ANNÉE	%
2012	54,4
2008	40,6
2004	44,7
2001	52,8
1997	52,8
1993	60,2

Source : Élections Alberta

Le vote des Albertains est presque divisé à parts égales entre les Conservateurs au pouvoir et l'ensemble des partis d'opposition, tel que révélé par la figure 2. Lors des élections récentes, le groupe des non-votants était environ trois fois plus imposant que celui des gens ayant voté pour le gouvernement conservateur, ou que celui de l'ensemble des personnes ayant voté pour des partis d'opposition. Des sondages menés auprès d'électeurs et de non-votants donnent à penser que la répartition des appuis donnés aux divers partis politiques et à leur chef est à peu près la même pour les deux groupes (Sayers et Stewart, 2009). Plusieurs facteurs semblent indiquer que le faible taux de participation des électeurs témoigne de leur loyauté envers le régime actuel (Hirschman, 1970).

**Figure 2 - Appui aux partis par électeurs admissibles en Alberta (1971-2008)**



### **Le profil et la composition de l'Assemblée, des caucus et du Cabinet**

La domination électorale des Conservateurs est presque négligeable au regard de la domination qu'ils exercent à l'Assemblée législative, ce qui reflète en partie le fait que le plus grand parti électoral tire des avantages disproportionnés du système uninominal majoritaire à un tour. Cela a donné aux gouvernements conservateurs une emprise à peu près illimitée sur le fonctionnement de l'Assemblée législative et sur ses travaux. Même s'il est vrai que certaines élections atypiques (soit celles de 1959, de 1975 et de 1979) ont mené à une domination extraordinaire du gouvernement, dans l'ensemble, le ratio est semblable à celui de l'Île-du-Prince-Édouard, où la dynamique créée par une assemblée législative où siègent peu de députés et le scrutin majoritaire uninominal à un tour ont mené à des victoires écrasantes (Mackinnon 2010, 29).

**Tableau 2 - Gouvernement et opposition dans les assemblées législatives provinciales (1945-2013)<sup>2</sup>**

Province	Part de sièges détenue par le parti dominant	Part de sièges détenue par le deuxième parti	Ratio entre le parti dominant et le deuxième parti
Terre-Neuve	73,89	23,22	3,18
Nouvelle-Écosse	59,60	25,60	2,33
Nouveau-Brunswick	74,13	23,88	3,10
Î.-P.-É.	82,00	17,00	4,82
Québec	59,89	33,33	1,80
Ontario	59,56	27,44	2,17
Manitoba	56,33	38,00	1,48
Saskatchewan	69,25	28,50	2,43
Alberta	77,44	18,22	4,25
C.-B.	65,00	32,88	1,98
<b>Moyenne</b>	67,56	26,74	2,53

\* Moyenne du total des sièges détenus par le gouvernement moins le total des sièges détenus par le deuxième plus important parti durant la période. Cette donnée est présentée en pourcentage dans la colonne suivante, et sous forme de ratio dans la dernière colonne.

Engelman relève quatre exceptions à cette domination au sein des 10 assemblées formées depuis la Deuxième guerre mondiale et jusqu'au 21<sup>e</sup> siècle (1989), mais son seuil est si bas que même les six Progressistes-conservateurs élus sous Lougheed en 1967 sont considérés comme une exception (Engelmann 1989, 110). Depuis lors, le nombre total de MAL non associés au gouvernement a été en général plus élevé et a dépassé 20, sauf à la suite des élections de 2001 et de 2007. En ce qui concerne l'Opposition officielle, les Libéraux de Laurence Decore avaient 32 députés en 1993 (comparativement à 51 pour les Conservateurs), alors que le Parti libéral de Grant Mitchell comptait en tout 18 députés dans ses rangs en 1997. Après la campagne désastreuse menée par Nancy MacBeth en 2001, lors de laquelle seulement sept Libéraux avaient été élus, Kevin Taft a dirigé 17 Libéraux dans l'Opposition qui

<sup>2</sup> La domination du gouvernement semble plus grande selon cette mesure lorsque les deux principaux partis d'opposition sont de taille comparable.



affrontait le dernier gouvernement de Ralph Klein à la suite des élections de 2004. Après la victoire écrasante d'Ed Stelmach en 2008 (seuls 11 députés des partis d'opposition avaient été élus), l'Opposition officielle avait de nouveau élargi ses rangs lorsque débuta la 28<sup>e</sup> législature de 2012. Dix-sept MAL du parti Wildrose dirigés par Danielle Smith furent élus, les Libéraux durent se contenter de cinq sièges et le Nouveau Parti démocratique doubla son effectif, qui passa à quatre députés.

La supériorité numérique du gouvernement implique que ce dernier détermine, pour l'essentiel, le fonctionnement de la démocratie parlementaire en Alberta. Même s'il peut consulter les partis d'opposition, le gouvernement compte suffisamment de députés dans ses rangs pour décider du fonctionnement de l'Assemblée législative et pour profiter des ressources attribuées aux MAL et aux caucus des partis. La courte liste des choses qu'il a le loisir de définir à sa guise inclut le rôle du président d'assemblée, la structure des comités législatifs, la nature des *ordres permanents* (soit les règles officielles de l'Assemblée telles qu'approuvées par les MAL) et, par l'entremise du comité des services aux députés, l'allocation des ressources aux chefs et aux caucus de partis, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée législative (MAL). Lorsqu'on compare la répartition des députés au sein des assemblées législatives des quatre plus grandes provinces, l'écart entre le nombre de députés de l'Opposition et le nombre de députés d'arrière-ban du parti au pouvoir est saisissant dans le cas de l'Alberta. En Colombie-Britannique, à part les députés du Cabinet, il y a 30 députés libéraux et 35 députés dans le parti formant l'Opposition. Même lorsque l'Ontario et le Québec avaient des gouvernements minoritaires, le nombre de députés qui étaient membres de partis d'opposition était beaucoup plus élevé que le nombre de députés d'arrière-ban du gouvernement. Par contraste, après les élections de 2012 en Alberta, les 26 députés de l'Opposition étaient confrontés à 35 députés d'arrière-ban du gouvernement<sup>3</sup>.

Bien que tous les partis politiques aimeraient peut-être se retrouver dans une telle situation, le succès pose aussi certains problèmes aux Conservateurs. La composition du caucus conservateur et celle de l'Assemblée législative sont tellement semblables qu'il est difficile de les distinguer, et cela mine la valeur de cette assemblée aux yeux des gens. De même, il serait nécessaire que l'on confie des tâches à de nombreux députés d'arrière-ban afin de les mobiliser et de favoriser la réalisation des objectifs du gouvernement. Les députés d'arrière-ban

---

<sup>3</sup> Les huit ministres adjoints ne sont pas compris dans le groupe des députés d'arrière-ban et le nombre de députés d'opposition est le plus élevé enregistré depuis les élections de 1993. En 2002, le nombre de « simples députés » du gouvernement albertain était plus élevé qu'en Ontario et au Québec, ou que dans toute autre province (Docherty, 2005, 125).

mécontents qui disposent de beaucoup de temps ne sont pas les amis des dirigeants du parti, particulièrement lorsque les chiffres donnent à penser que peu d'entre eux finiront par accéder au Cabinet un jour.

La présence dominante du gouvernement à l'Assemblée législative lui permet de prétendre qu'il représente toute la province étant donné que les Albertains lui ont procuré une aussi forte majorité. En même temps, le manque d'opposition et de solutions de rechange limite la diversité d'opinions à l'Assemblée. Autrement dit, une opposition faible tend à amplifier le fait qu'il peut être difficile de considérer que l'Assemblée est en quelque sorte représentative de la société albertaine et des problèmes auxquels les Albertains sont confrontés. Dans une déclaration devenue célèbre qui traduisait son mépris pour l'Assemblée, l'ancien premier ministre Ralph Klein a bien saisi cette réalité en l'appelant [traduction] « maladie du dome » :

La maladie du dome est une maladie ayant cours à l'Assemblée législative qui vous pousse à croire qu'il n'y a rien de plus important au monde que ce qui se passe sous le dome. Cela se produit aussi sous le dome dans la Capitale nationale ou dans les assemblées législatives. Lorsque vous commencez à croire que l'Opposition, les médias, les bureaucrates et les députés de votre propre caucus détiennent la vérité absolue, cela signifie que vous souffrez de la maladie du dome [...] C'est seulement lorsque vous vous aventurez à l'extérieur que vous vous rendez compte que les gens ordinaires, qu'ils s'appellent Smith ou Tremblay, ont tous des priorités différentes. Certains rêvent d'un nouvel aréna, d'autres voudraient que l'on répare une autoroute secondaire, et tous parlent de choses courantes qui ont des répercussions sur leur vie au quotidien. J'ai pour ma part conseillé aux membres de mon caucus de sortir à l'extérieur du dome et d'éviter d'attraper cette terrible maladie, et d'aller prendre le pouls du vrai monde [...] (Ralph Klein, 2008; voir aussi Vivone, 2010).

La domination des Conservateurs à l'Assemblée législative est tellement marquée et la différence entre la composition du caucus conservateur et celle de l'Assemblée est tellement négligeable que les chefs de partis se demandent si les Albertains ont intérêt à garder cette assemblée ouverte. Cette domination a aussi incité le gouvernement à se demander pourquoi il permet que l'on scrute ses décisions et ses gestes au sein des comités et lors de la période de questions et des débats législatifs. Un ministre bien en vue du Cabinet conservateur a déclaré ce qui suit à ce sujet : [traduction] « Je remets en question l'utilité de l'Assemblée législative. Les Albertains nous ont accordé une forte majorité et nous pourrions combler leurs attentes en prenant tout simplement les décisions au sein de notre caucus. Faire fonctionner l'Assemblée coûte très cher et j'ai des doutes au sujet des avantages que cela nous rapporte. Qu'est-ce que

l'Assemblée peut faire qui ne puisse être accompli au sein du caucus? » (Entrevue confidentielle, 2009).

### Composition de l'Assemblée

À certains égards, l'Assemblée législative est semblable à d'autres assemblées législatives canadiennes et les hommes de race blanche et d'âge moyen y sont majoritaires. Comme dans toutes les autres assemblées législatives canadiennes, les femmes y détiennent une proportion relativement modeste de sièges.

**Tableau 3 - Composition de l'Assemblée législative de l'Alberta après les élections tenues durant la période 2001-2012**

Année d'élections	Parti	N <sup>bre</sup> de sièges	Femmes
<b>2001</b>	Progressiste-conservateur	74	15
	Libéraux de l'Alberta	7	2
	Nouveau Parti démocratique	2	0
	<b>Totaux</b>	<b>83</b>	<b>17 (20,5 %)</b>
<b>2004</b>	Progressiste-conservateur	62	10
	Libéraux de l'Alberta	16	3
	Nouveau Parti démocratique	4	0
	Alliance de l'Alberta	1	0
	<b>Totaux</b>	<b>83</b>	<b>13 (15,7 %)</b>
<b>2008</b>	Progressiste-conservateur	72	14
	Libéraux de l'Alberta	9	2
	Nouveau Parti démocratique	2	1
	<b>Totaux</b>	<b>83</b>	<b>17 (20,5 %)</b>
<b>2012</b>	Progressiste-conservateur	61	18
	Libéraux de l'Alberta	5	1
	Nouveau Parti démocratique	4	1
	Wildrose	17	3
	<b>Totaux</b>	<b>87</b>	<b>23 (26,4 %)</b>

Même si elle a pavé la voie en ce qui a trait aux premières élections de femmes, aussi récemment qu'en 2010, l'Alberta se classait dixième parmi les provinces en terme de représentativité des femmes. À l'issue des élections de 2012, le taux de représentation des femmes à l'Assemblée législative s'est approché du niveau record de 27 % et se situait un peu au-dessus de la moyenne canadienne (voir le tableau 4). Lorsque ce sommet de 27 % avait été atteint en 1997, l'un des principaux facteurs à l'origine de ce résultat résidait dans le fait que Ralph Klein était parvenu à convaincre des femmes de se présenter dans des circonscriptions gagnées à la cause du parti à Calgary ainsi que dans des circonscriptions rurales (Trimble et Arscott, 2003). Lors des élections de 2012, les deux principaux partis étaient dirigés par des femmes et le tiers des sièges (29,5 %) étaient détenus par des femmes au sein du caucus du gouvernement conservateur. Cela dit, tel que O'Neill l'explique dans son survol de la situation des femmes en politique en Alberta, [traduction] « les progrès obtenus lors d'une élection peuvent être suivis d'un recul lors des élections suivantes » (2013, 36-38).

**Tableau 4 - Composition des assemblées législatives provinciales canadiennes selon le sexe en 2013**

Province	Femmes élues/N <sup>bre</sup> total de sièges	Proportion (%) de femmes parmi les élus
Manitoba	15/57 (1 siège vacant)	26,8
Québec	41/125	32,8
Ontario	28/107 (5 sièges vacants)	27,5
Colombie-Britannique	32/85	37,6
Île-du-Prince-Édouard	6/27	22,2
Nouvelle-Écosse	12/52 (2 sièges vacants)	24,0
Terre-Neuve-et-Labrador	8/48	16,7
Saskatchewan	11/58	19,0
Alberta	23/87	26,4
Nouveau-Brunswick	7/55	12,7
<b>Total</b>	183/701	26,1

La représentation accrue des femmes n'est absolument pas acquise dans un contexte où les Conservateurs ne veulent pas que les gens pensent qu'ils contrôlent les nominations, et aussi au regard de la petite taille des partis d'opposition qui sont davantage ouverts à de telles mesures. L'Opposition officielle, formée par le parti Wildrose, se situe à la droite des Conservateurs et c'est elle qui, de loin, avait le moins de femmes candidates aux élections

de 2012 (seulement 13 %). Par conséquent, même si ce parti gagne d'autres sièges dans le futur, cela ne s'accompagnera pas nécessairement d'une augmentation de la représentation des femmes (O'Neill, 2013). En raison de la perception voulant que les femmes ne soient pas toujours bien accueillies dans les débats législatifs, il est possible que les femmes politiquement engagées de l'Alberta soient moins tentées de faire carrière dans ce domaine (Trimble et Arscott, 2003).

La représentation des femmes au sein du Cabinet a elle aussi connu des fluctuations. Même s'il y a longtemps que des femmes ont réussi à se faire élire à l'Assemblée législative, l'accès au Cabinet ne s'est produit que tardivement et a augmenté lentement pour les femmes MAL en Alberta (Trimble, 1998). Dans une mesure controversée, le premier ministre Ed Stelmach n'a nommé que deux femmes à son premier cabinet en 2006, et ce, à des postes relativement mineurs. Il a par la suite invité d'autres femmes à se joindre à son cabinet. Dans le cabinet d'Allison Redford, la première ministre actuelle, le niveau de représentation des femmes est plus faible qu'au sein du caucus du PC. Parmi les 18 membres du Cabinet, il n'y a que trois femmes et une seule femme figure parmi le groupe des huit ministres adjoints. Tel que O'Neill le note, [traduction] « [e]n 2004 et en 2008 [...] il y avait, respectivement, six pour cent et neuf pour cent plus de femmes au Cabinet que dans le groupe des candidats du parti. Même s'il y avait plusieurs candidates parmi lesquelles choisir, la première ministre Redford a choisi un nombre relativement petit de femmes, mettant fin à la tendance qui voyait la représentation des femmes augmenter au Cabinet » (2013, 48).

### **Comités de l'Assemblée législative de l'Alberta et du Cabinet**

La structure et l'usage des comités législatifs et des comités du Cabinet en Alberta ont été dictés par les gouvernements conservateurs successifs, avec une contribution modeste de la part de députés d'arrière-ban du gouvernement ou de députés de partis d'opposition. Certains gouvernements conservateurs ont proposé des réformes ou suivi des approches ayant permis de consolider l'Assemblée, ses comités et la période de questions. D'autres ont agi de façon capricieuse et ont de ce fait restreint le rôle des députés et comités individuels, et de l'Assemblée dans son ensemble.

Des conflits personnels ou le souci de préserver le contrôle exercé par le parti sur la politique provinciale ont parfois engendré une approche défensive quant au rôle de l'Assemblée, limitant ainsi les questions destinées aux ministres, les débats parlementaires et les ressources offertes aux députés de l'Opposition. Certains gouvernements ont fait davantage appel aux comités de leur caucus et se sont comportés comme si les comités législatifs n'existaient pas. Quoi qu'il en soit, à l'instar des autres assemblées législatives canadiennes, il y a un ensemble de comités de base requis pour que l'Assemblée puisse faire son travail.

Il est important de comprendre la différence entre les comités du gouvernement, qui sont exclusivement formés de députés du parti au pouvoir et tiennent des réunions secrètes, et les comités législatifs, qui sont composés de députés du gouvernement et de l'Opposition et dont les membres se réunissent en public.

#### *Comités centraux*

Les activités principales de l'Assemblée sont déterminées par les décisions de trois comités gouvernementaux, soit le Comité du programme et des priorités, le Conseil du Trésor et le Comité des activités et des politiques. L'emprise du pouvoir exécutif sur l'Assemblée législative s'exerce par l'entremise des deux premiers comités, le premier ministre présidant le premier et étant membre du second. Ces comités ont été créés, essentiellement, pour réaliser le cycle budgétaire annuel, et ils participent à cette fin à l'alignement des budgets annuels et des plans d'activités triennaux sur les priorités et les plans du gouvernement. Chacun de ces comités compte dans ses rangs des députés d'arrière-ban du gouvernement, bien que leur nombre ait beaucoup diminué ces dernières années, et ces députés entretiennent un lien important entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative. Par exemple, l'actuel Comité du programme et des priorités, qui est composé de 14 députés, compte dans ses rangs un seul député d'arrière-ban du gouvernement alors qu'il y en avait quatre à l'époque du premier ministre Stelmach.

Le Comité du programme et des priorités établit le programme stratégique du gouvernement et examine toutes les initiatives importantes en matière de politiques et de législation. Le Conseil du Trésor élabore des politiques de gestion générales pour le gouvernement provincial et ses organismes, et il supervise les finances gouvernementales. Il s'agit d'un comité créé en vertu de la loi et, tel que prévu dans la loi intitulée *Financial Administration Act*, ce comité est tenu de [traduction] « [...] formuler des politiques de gestion générales relatives aux activités et aux affaires de la Couronne et des organismes provinciaux, et d'accomplir tout acte qu'il juge

nécessaire pour assurer la mise en œuvre de ces politiques » (gouvernement de l'Alberta, aucune date de publication). Le Comité des activités et des politiques est présidé par le premier ministre adjoint et il doit voir à ce que le programme du gouvernement soit bien présenté et mis en œuvre.

La majeure partie du travail revenant aux comités à l'Assemblée législative est exécuté par des comités de l'Assemblée plénière, laquelle, comme son nom l'indique, comprend tous les députés de l'Assemblée. Il existe deux comités de ce genre. Le Comité plénier est composé de tous les députés de l'Assemblée législative et il tient des réunions lors desquelles on discute de certaines clauses de projets de loi. C'est aussi à ce stade-là qu'on examine toute modification concernant un projet de loi. Les membres du Comité se rencontrent après la deuxième lecture et avant la troisième, et leurs délibérations sont dirigées par le président des comités (habituellement, le président adjoint) ou son représentant désigné.

Le Comité des crédits est formé de tous les députés de l'Assemblée législative et il tient des réunions lors desquelles on examine les rapports sur le budget des dépenses des comités de politiques législatives et on vote sur les prévisions liées au budget principal. Ce comité est lui aussi dirigé par le président des comités (habituellement, le président adjoint) ou son représentant désigné. Les prévisions liées au budget principal du gouvernement sont d'abord examinées par les comités des politiques législatives.

### *Comités permanents*

Les comités permanents sont mis sur pied en vertu des *ordres permanents* et leurs membres sont nommés au début de chaque nouvelle législature. En Alberta, un ensemble de ces comités gère les fonctions parlementaires et administratives, tel qu'indiqué au tableau 5. Le Comité permanent spécial des services aux députés appartient à cette catégorie et son mandat consiste à approuver les prévisions annuelles du Bureau de l'Assemblée législative. Les comités des politiques législatives (voir le tableau 6) forment un deuxième ensemble de comités et ils jouent un rôle important dans l'établissement des lois et des politiques.

Ces comités sont formés de députés de tous les partis de l'Assemblée législative et c'est pourquoi on les appelle des comités multipartites. Les députés du gouvernement sont encore fortement majoritaires au sein de ces comités, lesquels tiennent peu de réunions. Les MAL

conservateurs gèrent le programme et les règles et, du même coup, ils déterminent la qualité du travail de ces comités. Les MAL de l'Opposition sont si peu nombreux qu'ils doivent éparpiller leurs efforts pour être efficaces au sein de chaque comité auquel ils siègent.

Il est à noter que parmi ces comités, le Comité permanent des projets de loi privés est celui qui examine toutes les requêtes concernant des projets de loi privés et qui en fait rapport à l'Assemblée. Les projets de loi privés sont proposés par une personne ou un groupe en dehors de l'Assemblée législative et ils ne visent qu'un ou quelques groupes, organismes ou personnes plutôt que toute la population (Alberta, 2014). Une recherche dans le Hansard indique que 43 projets de loi de ce genre ont été présentés depuis la création de l'Assemblée en 1905. Il ne faut pas confondre ces projets de loi avec les projets de loi de simples députés dont il est question plus loin, lesquels sont parrainés par un MAL qui n'est pas membre du Cabinet.

Les comités spéciaux sont mis sur pied à des fins précises. Dès qu'un tel comité publie son rapport, son travail est terminé et le comité est dissous, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement. À ces fins, on pourrait embaucher un agent parlementaire ou permettre un examen plus détaillé de certaines lois. En 2009 ainsi qu'en 2013, un comité de ce genre a procédé à la recherche d'un nouveau directeur général des élections, alors qu'en 2010, des comités spéciaux ont organisé le processus de recherche d'un nouveau vérificateur général et d'un ombudsman. Et c'est aussi un tel comité qui a entrepris l'examen d'un projet de loi relatif aux conflits d'intérêts en 2012.

**Tableau 5 - Comités permanents de l'Assemblée législative de l'Alberta**

<b>Session</b>	<b>Comité</b>	<b>MAL de l'Opposition</b>
28 <sup>e</sup> législature, 2 <sup>e</sup> session (2014)	Comité permanent du Alberta Heritage Savings Trust Fund	3 sur 9
	Comité permanent des bureaux législatifs	4 sur 11
	Comité permanent des projets de loi privés	6 sur 15
	Comité permanent des privilèges et des élections, des ordres permanents et de l'impression	5 sur 15
	Comité permanent des comptes publics	5 sur 15
	Comité permanent spécial des services aux députés	4 sur 11



## *Comités législatifs*

En raison de la domination continue des Conservateurs, il a souvent été difficile de distinguer entre eux les comités législatifs, les comités du Cabinet et les comités de caucus en Alberta. Le gouvernement a globalement accepté l'idée voulant qu'il n'y a pas suffisamment de différence entre ces comités pour justifier la création d'un système fonctionnel de comités de l'Assemblée. Ralph Klein souhaitait gérer ce problème en implorant les membres de l'Assemblée d'aller en dehors du « dome », encourageant les députés du PC à ignorer l'Assemblée législative et à se concentrer plutôt sur leur circonscription.

Cela dit, les comités mettent à contribution les talents des députés d'arrière-ban et réduisent le temps disponible pour évaluer et remettre en question les leaders du gouvernement et leurs politiques. Les leaders du gouvernement tentent de mobiliser leurs propres députés d'arrière-ban, et comme les partis d'opposition ne leur posent aucune menace, ils interprètent très libéralement le rôle des MAL. Tel que l'a noté White, [traduction] « [p]eu importe les contraintes réelles auxquelles sont exposés les députés d'arrière-ban de l'Alberta lorsque vient le moment de participer à la vie politique et d'influencer son cours [...], leur position vis-à-vis le Cabinet a incontestablement plus de poids qu'ailleurs au Canada » (2005 : 122). Même si ces comités ont bien fonctionné à certains moments, ils ont aussi été la cible de critiques sévères lorsque le gouvernement les a utilisés pour contrôler le programme législatif, particulièrement vers la fin du mandat de Klein (Blakeman, 2009).

Durant les années Klein, soit de 1992 à 2006, on a donné préséance au caucus au détriment de l'Assemblée. Le premier ministre Klein recourait à plusieurs comités permanents des politiques qui étaient habituellement composés exclusivement de députés conservateurs. Ces comités étaient souvent désignés comme des comités des politiques du Cabinet, et comme Dunn l'explique, [traduction] « il s'agit de comités hybrides dans la mesure où on y retrouve des membres du Cabinet et du caucus du gouvernement et, à l'occasion, des non-députés » (2006 : 225). De fait, ces comités étaient habituellement présidés par des députés d'arrière-ban. Parmi ces comités, on retrouve ceux de l'agriculture et des affaires municipales, du développement économique et des finances, de l'éducation et de l'emploi, de l'énergie et du développement durable, et de la justice et des services gouvernementaux.

## *Comités des secteurs politiques*

Après avoir été nommé chef des Conservateurs le 3 décembre 2006, Ed Stelmach a annoncé que l'une de ses cinq priorités était d'accroître la transparence des affaires du gouvernement. Le 7 mars 2007, Dave Hancock, leader parlementaire du gouvernement, a déposé un document intitulé *All Party Agreement, Spring and Fall Sittings of the 2007 Session, Alberta Legislature (entente multipartite, séances du printemps et de l'automne de la session de 2007, Assemblée législative de l'Alberta)*. Ce document était le fruit de négociations avec les autres leaders parlementaires, soit la Libérale Laurie Blakeman et le Néo-démocrate Ray Martin ainsi que le président de l'Assemblée législative, Ken Kowalski. Ces modifications furent introduites par le biais d'*ordres permanents* (les règles officielles de l'Assemblée approuvées par les MAL) pour la nouvelle session de l'Assemblée législative en mars 2007.

Des comités législatifs furent créés afin d'aligner le fonctionnement de l'Assemblée sur celui d'autres parlements de style Westminster. Les modifications apportées aux *ordres permanents* visaient à améliorer le processus relatif aux projets de loi de simples députés et à accroître leur nombre. La procédure relative aux débats sur les crédits fut modifiée afin d'accroître la reddition de compte et la transparence. On a permis aux ministres et aux MAL de consulter des bureaucrates capables de leur expliquer les éléments les plus complexes des budgets dans la salle de l'Assemblée. Les changements à la façon d'examiner les prévisions a facilité les discussions sur des questions concernant plus d'un ministère. Cela dit, les limites de temps pour les débats réclamées par le gouvernement afin d'assurer l'examen des projets de loi de crédits ont été perçues par les députés de l'Opposition comme limitant la surveillance des activités du gouvernement (Blakeman, 2009).

L'entente prévoyait l'ajout d'un ensemble de comités de secteurs politiques permanents aux comités fonctionnels permanents (voir le tableau 6). Les comités étaient formés de 11 députés de l'Assemblée et présidés par un membre du caucus gouvernemental et un président adjoint qui provenait du caucus d'un parti d'opposition. Le gouvernement a aussi présenté le projet de loi 1, intitulé *Lobbyists Act*, qui visait à enregistrer et à gérer les personnes qui, dans le cadre de leur travail, font du lobbying auprès du gouvernement au nom d'autrui (Gravel, 2007). Pour la 27<sup>e</sup> législature suivant l'élection de 2008 lors desquelles les Conservateurs ont consolidé leur représentation à l'Assemblée, le nombre de comités des secteurs politiques est passé à cinq.

Au début, les nouveaux comités ont joué un rôle important dans l'établissement des politiques gouvernementales. L'Assemblée a été en mesure de renvoyer un projet de loi au comité concerné. Les comités furent dotés de pouvoirs considérables qui leur permettaient d'examiner tout règlement ou toute modification de règlement dans leur champ de compétence qui avait une incidence sur les finances du gouvernement, et d'examiner la portée et l'application des lois existantes. Ces comités avaient préséance sur tous les autres comités, ils pouvaient tenir des audiences publiques et avaient la tâche d'examiner automatiquement les budgets annuels des ministères et sociétés d'État applicables.

Cela a ajouté une nouvelle dimension à l'Assemblée législative de l'Alberta, et il est alors devenu possible pour les députés du caucus gouvernemental et, surtout, pour ceux des partis d'opposition de participer au processus d'examen approfondi des lois et, à l'occasion, de prendre part à des audiences publiques à l'égard des lois. Toutefois, la supériorité numérique des MAL conservateurs était toujours susceptible de limiter la capacité des nouveaux comités de s'opposer au gouvernement, particulièrement à propos de questions importantes telles que les débats sur les budgets et les crédits. Les députés d'opposition n'ont pas tardé à relever le fait que le pouvoir de ces comités était quelque peu illusoire étant donné que le gouvernement y était représenté de façon largement majoritaire. En raison du partage des questions et du temps de parole entre les nombreux députés, il était évident que le parti au pouvoir y détenait une position dominante. Il va de soi que le cas de l'Alberta n'est pas unique à cet égard (Docherty, 2005; White, 2006).

De fait, le déficit budgétaire enregistré en Alberta en 2009-2010 était le premier en 16 ans, ce qui a incité les Conservateurs à resserrer le contrôle des politiques budgétaires et des débats sur les crédits afin d'éviter de se mettre dans l'embarras. Les puissants comités centraux chargés de la supervision générale du gouvernement, le Conseil du Trésor et le Comité du programme et des priorités, ont pris les commandes du processus budgétaire et ont largement usurpé les fonctions des comités des secteurs politiques. On présumait alors que le premier ministre et les principaux ministres voulaient gérer plus directement cette situation délicate d'un point de vue politique. Tel que White le note de façon plus générale, [traduction] « les ministres ne veulent pas que des comités indépendants et efficaces comptant dans leurs rangs de nombreux députés de l'Opposition contestent leur pouvoir ou leur causent des difficultés sur le plan politique » (2006: 268-269). Quoi qu'il en soit, l'action de ces comités était essentiellement la même que celle des comités législatifs dans d'autres parlements : ils conseillaient le Cabinet

à propos des politiques et leurs activités étaient financées à même les revenus du gouvernement.

Lorsqu'Alison Redford a été désignée comme chef des Conservateurs et qu'elle est devenue première ministre en octobre 2011, peu de choses ont changé du côté des comités des secteurs politiques. Le 25 octobre 2011, l'Assemblée a adopté une motion du gouvernement qui visait à abolir les nouveaux comités des secteurs politiques en prévision de la (5<sup>e</sup>) session de printemps de la 27<sup>e</sup> législature (voir le tableau 6). Mais d'autres modifications importantes ont suivi la victoire électorale des Conservateurs aux élections de 2012, sous la direction de la première ministre Redford. Le gouvernement a aboli les comités des secteurs politiques et les a remplacés par trois grands comités des politiques législatives. Du même coup, le rôle des députés d'arrière-ban dans le processus d'établissement des politiques est devenu beaucoup plus modeste.

Lors de la première réunion d'un des comités de politiques législatives, un représentant de l'Assemblée a donné une indication de la rapidité avec laquelle la pratique de renvoyer des projets de loi à des comités des secteurs politiques avait diminué. Lorsqu'on lui a demandé quelle était la dernière fois où un projet de loi avait été renvoyé à un tel comité, il a répondu que « cela faisait deux ans » (Réunion du Comité sur l'avenir économique de l'Alberta, 24 juillet 2012).

**Tableau 6 - Comités législatifs de l'Assemblée législative de l'Alberta**

<b>Session</b>	<b>Secteur politique (2008-2011)</b>	<b>MAL de l'Opposition</b>
26 <sup>e</sup> législature, 3 <sup>e</sup> session (2007)	Services communautaires	3 sur 11
	Services gouvernementaux	3 sur 11
	Gestion des pressions sur la croissance	3 sur 11
	Ressources et environnement	3 sur 11
27 <sup>e</sup> législature, 1 <sup>re</sup> session (2008)	Services communautaires	3 sur 12
	Santé	4 sur 12
	Sécurité et services publics	3 sur 12
	Ressources et environnement	3 sur 12
	L'économie	4 sur 12
27 <sup>e</sup> législature, 2 <sup>e</sup> session (2009)	Services communautaires	3 sur 12
	Santé	4 sur 12
	Sécurité et services publics	2 sur 12
	Ressources et environnement	4 sur 12
	L'économie	2 sur 12
27 <sup>e</sup> législature, 3 <sup>e</sup> session (2010)	Services communautaires	5 sur 12
	Santé	4 sur 12
	Sécurité et services publics	3 sur 12
	Ressources et environnement	3 sur 12
	L'économie	4 sur 12
27 <sup>e</sup> législature, 4 <sup>e</sup> session (2011)	Services communautaires	5 sur 12
	Santé	5 sur 12
	Sécurité et services publics	4 sur 12
	Ressources et environnement	3 sur 12
	L'économie	4 sur 12
27 <sup>e</sup> législature, 5 <sup>e</sup> session (2012)	Éducation	5 sur 13
	Énergie	4 sur 12
	Développement communautaire	5 sur 12
	Finances	5 sur 14
	Santé et sécurité publiques	4 sur 13
	<b>Politique législative (2012- )</b>	
28 <sup>e</sup> législature, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> sessions (2012-2014)	Avenir économique de l'Alberta	6 sur 18
	Familles et collectivités	6 sur 18
	Gestion des ressources	8 sur 18

L'Alberta mise maintenant sur un ensemble de comités permanents s'apparentant grandement à ceux d'autres assemblées législatives de style Westminster. Le nombre relativement limité de comités s'occupant surtout des politiques est une caractéristique distinctive de l'Assemblée qui permet au gouvernement de contrôler plus facilement leurs travaux. Les comités ont le pouvoir d'assigner des témoins, d'examiner des règlements, d'étudier de leur propre chef des dossiers liés à leur mandat et d'examiner des rapports annuels et des prévisions se rapportant aux ministères qui font partie de leur portefeuille. Si un comité réalise une enquête et publie un rapport, le gouvernement est tenu d'y donner suite dans les 150 jours. Les comités peuvent aussi examiner des projets de loi transmis par l'Assemblée législative. Mais à ce jour, seuls certains projets de loi de simples députés ont été renvoyés à des comités à cette fin (voir le tableau 8).

### **Lois du gouvernement et projets de loi de simples députés - Assemblée législative de l'Alberta**

Le gouvernement conservateur gère le programme législatif et détermine si un projet de loi sera accepté ou non. L'entente multipartite intervenue entre les leaders parlementaires en 2007 a entraîné des modifications au déroulement des débats sur les projets de loi de simples députés et sur les crédits, dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée législative au moyen de nouveaux comités. Toutefois, après les élections de 2008, les *ordres permanents* furent modifiés afin d'annuler quelques-unes de ces modifications et certains jugèrent que ces ordres permanents favorisaient les députés conservateurs d'arrière-ban (Blakeman, 2009).

Le tableau 7 révèle clairement que les comités des secteurs politiques et les comités permanents des politiques législatives ont été peu sollicités après que leur création eut suscité un certain enthousiasme au départ. Dans tous les cas, les lois sont toujours examinées par le Comité plénier, c'est-à-dire, essentiellement, l'ensemble de l'Assemblée législative, et le traitement réservé à tout projet de loi relève donc entièrement du gouvernement. Mais récemment, c'est le seul comité auquel des projets de loi ont été renvoyés après avoir franchi l'étape de la deuxième lecture.

**Tableau 7 - Adoption de projets de loi du gouvernement**

<b>Session</b>	<b>Présentés</b>	<b>Adoptés</b>	<b>Renvoyés au Comité plénier</b>	<b>Renvoyés au Comité permanent</b>
26 <sup>e</sup> législature, 3 <sup>e</sup> session (2007)	56	55	55	4
27 <sup>e</sup> législature, 1 <sup>re</sup> session (2008)	53	52	52	4
27 <sup>e</sup> législature, 2 <sup>e</sup> session (2009)	62	62	62	1
27 <sup>e</sup> législature, 3 <sup>e</sup> session (2010)	29	28	28	0
27 <sup>e</sup> législature, 4 <sup>e</sup> session (2011)	27	26	26	0
27 <sup>e</sup> législature, 5 <sup>e</sup> session (2012)	7	6	6	0
28 <sup>e</sup> législature, 1 <sup>re</sup> session (2012-2013)	46	45	45	0

Les projets de loi de simples députés sont ceux parrainés par soit un député d'arrière-ban du gouvernement, soit un député d'un parti d'opposition. Ces projets de loi sont présentés et examinés à 15 h le lundi lorsque l'Assemblée est en session. Chaque MAL peut présenter un projet de loi et deux motions par session. [Il y a plus de chances qu'un projet de loi soit pris en considération par l'Assemblée s'il est inscrit au *Feuilleton*. Une loterie sert à déterminer l'ordre de présentation et à choisir les MAL qui auront le privilège de soumettre un projet de loi de simple député afin qu'il soit examiné par l'Assemblée.

Tous les MAL peuvent déposer dans un chapeau (oui, un chapeau!) un morceau de papier sur lequel ils auront inscrit leur nom, après quoi le président d'assemblée fera un tirage en présence des divers leaders parlementaires des partis. L'ordre dans lequel les noms sont tirés détermine l'ordre de présentation des projets de loi et le numéro qui leur sera attribué. Le MAL dont le nom est tiré en premier obtient le premier numéro, soit le projet de loi 201, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les députés dont le nom a été tiré reçoivent des numéros de projets de loi (la numérotation des projets de lois du gouvernement commence à 1).

Les députés ne sont pas obligés de participer au tirage, mais en réalité, ils le font tous. La possibilité de présenter à l'Assemblée un projet de loi non gouvernemental important ou avantageux d'un point de vue politique incite les députés d'arrière-ban du gouvernement et ceux de l'Opposition à participer et provoque des changements de positions soudains sur le

*Feuilleton.* Si une position est attribuée à un député, mais qu'il ne peut pas s'en servir parce qu'il n'a pas de projet de loi à suggérer ou que son parti estime qu'il serait plus utile de présenter un autre projet de loi, il est possible d'échanger une position élevée contre une position basse afin d'accroître les chances que le projet de loi que l'on privilégie soit présenté à l'Assemblée. Il arrive même que des partis d'opposition s'échangent des positions entre eux. Les caucus ont fortement intérêt à maximiser leurs propres chances de réussite tout en limitant celles des autres partis. Grâce à la supériorité numérique des Conservateurs, les députés d'arrière-ban du gouvernement ont de bonnes chances d'obtenir de bonnes positions.

Comme le gouvernement détermine le programme législatif, les projets de loi de simples députés ne jouent qu'un rôle limité. En règle générale, on tient des débats élaborés sur cinq projets de loi de simples députés par an. À l'occasion, l'Assemblée législative examinera 10 projets de loi de ce genre, mais plusieurs d'entre eux ne se rendront qu'à l'étape de la première lecture. Cela est imputable au fait qu'une seule journée, soit le lundi, est réservée aux débats sur les projets de loi de simples députés. Il y a un processus de « guillotine » qui garantit que l'on consacrerait une heure et vingt minutes à la deuxième lecture assortie d'un vote obligatoire. S'il est adopté, le projet de loi est renvoyé au comité concerné avant d'être débattu pendant une heure et d'être soumis à un vote le lundi suivant. Malgré que l'on ait tenté quelques fois de faciliter la tenue de débats sur des projets de loi de simples députés, le nombre d'entre eux qui sont adoptés demeure modeste et équivaut, lors des bonnes années, à 25 % des projets de loi présentés, cette proportion baissant à environ 10 % lors des mauvaises années. Durant les deux décennies ayant suivi l'année 1991, 41 projets de loi de ce genre ont été soumis avec succès à l'Assemblée.



**Tableau 8 - Adoption de projets de loi de simples députés, Assemblée législative de l'Alberta**

Session	Présentés	Adoptés	Renvoyés au Comité plénier	Renvoyés au Comité permanent
26 <sup>e</sup> législature, 3 <sup>e</sup> session (2007)	16	2	2	1
27 <sup>e</sup> législature, 1 <sup>re</sup> session (2008)	13	2	4	1
27 <sup>e</sup> législature, 2 <sup>e</sup> session (2009)	9	2	2	1
27 <sup>e</sup> législature, 3 <sup>e</sup> session (2010)	11	2	2	1
27 <sup>e</sup> législature, 4 <sup>e</sup> session (2011)	8	1	2	0
27 <sup>e</sup> législature, 5 <sup>e</sup> session (2012)	6	1	1	0
28 <sup>e</sup> législature, 1 <sup>re</sup> session (2012-2013)	10	4	5	2

La probabilité statistique qu'ils remporteront la loterie pour de bonnes positions et l'emprise exercée par le gouvernement sur le programme de l'Assemblée législative font en sorte que la plupart des projets de loi de simples députés sont présentés par des MAL conservateurs. En 2007, le projet de loi 203, intitulé *Service Dog Act* (Lougheed) et le projet de loi 212, intitulé *Safer Communities and Neighbourhoods Act* (Johnston) ont tous deux été parrainés par les Conservateurs, alors que le projet de loi 201, intitulé *Hunting, Fishing and Trapping Heritage Act* (Mitzel) et le projet de loi 206, intitulé *Alberta Personal Income Tax (Physical Activity Credit) Amendment Act 2008* (Rodney) ont été adoptés par l'Assemblée en 2008.

Puis en 2009, le projet de loi 203, intitulé *Local Authorities Elections (Finance and Contribution Disclosure) Amendment Act 2009* (Johnston) et le projet de loi 205, intitulé *Election Finances and Contribution Disclosure (Third Party Advertising) Amendment Act, 2009* (Anderson) ont aussi été parrainés par les Conservateurs. Les projets de loi ayant reçu la sanction royale en 2010, soit le projet de loi 201, intitulé *Workers' Compensation (Firefighters) Amendment Act, 2010* (Rogers) et le projet de loi 202, intitulé *Mandatory Reporting of Child Pornography Act* (Forsyth) ont été tous deux parrainés par des MAL conservateurs, bien que Forsyth se soit subitement joint au parti Wildrose peu de temps après. Cette tendance s'est poursuivie sous le règne de Redford puisqu'en 2012-2013, les deux projets de loi présentés par de simples députés ont eux aussi été parrainés par des MAL conservateurs.

## **Le président**

Tout comme les présidents d'autres parlements de style Westminster, le président de l'Assemblée législative de l'Alberta supervise les débats et applique et interprète les règles et pratiques visant à assurer l'ordre et le décorum dans l'Assemblée. Le Bureau de l'Assemblée législative est dirigé par le président et il fournit tout un éventail de services. Il s'agit d'un organisme de taille considérable dont le budget d'exploitation 2013-2014 s'élevait à environ 71 millions \$, alors qu'il s'établissait à 15 millions \$, selon Engelman, pour 1988-1989 (Engelman, 1989, 118)<sup>4</sup>. Le président est aussi le chef de l'administration de l'Assemblée et il préside le Comité permanent spécial des services aux députés, lequel détermine les ressources offertes aux MAL et aux partis politiques.

Jusqu'en 1997, le gouvernement au pouvoir choisissait le président de l'Assemblée. Cela a changé lors de l'ouverture de la première session de sa 24<sup>e</sup> législature le lundi 14 avril 1997, dans la foulée des exigences de la version modifiée de la loi intitulée *Legislative Assembly Act*. Lors du deuxième tour d'un vote secret, l'Assemblée a désigné Ken Kowalski comme président après qu'il eut obtenu plus de votes que Glenn Clegg et Don Tannas, et que Gene Zwozdesky eut refusé que sa candidature soit proposée pour ce poste. L'élection de Kowalski fut particulièrement remarquée étant donné qu'il avait été destitué de son poste de premier ministre adjoint ainsi que de son poste au Cabinet (Vivone, 2009, 32). Les médias ont présenté sa victoire comme un message clair envoyé au premier ministre Klein. Tel que l'a écrit le journaliste Don Martin, [traduction] « ce ressac a été provoqué, à l'évidence, par une révolte des députés conservateurs d'arrière-ban. Et Klein le savait [...] Le vote secret était la seule occasion qu'avaient les MAL conservateurs d'envoyer un message de protestation non filtré et non signé directement dans la boîte de courrier » (Calgary Herald, 15 avril 1997, p. A17). D'autres élections ont été moins controversées. Kowalski a été élu sans opposition (soit par acclamation) en tant que président au début de nouvelles sessions en 2001 et en 2005, et il a défait la Libérale Laurie Blakeman en 2008. Il a démissionné de son poste de l'Assemblée législative avant les élections de 2012.

Le 23 mai 2012, à la suite des élections provinciales, le MAL d'Edmonton-Mill Creek, Gene Zwozdesky, a été élu président de l'Assemblée législative et nommé président du Comité permanent spécial des services aux députés le jour suivant. M. Zwozdesky avait été élu pour un sixième mandat lors des élections provinciales du 23 avril 2012.

---

<sup>4</sup> Voir <http://www.assembly.ab.ca/lao/hr/branches.html>

## Rémunération des MAL, allocations destinées aux bureaux de circonscriptions et ressources législatives

La rémunération et les allocations des MAL ont souvent été une source de controverse en Alberta. Le succès obtenu par Ralph Klein à la suite de sa première victoire électorale en 1993 était attribuable à sa décision de donner suite à une promesse qu'il avait faite durant sa campagne électorale, en vertu de laquelle il s'était engagé à annuler le régime de retraite des MAL. Après les élections de 2008, le premier ministre Ed Stelmach a flirté avec la controverse lorsqu'il a augmenté la rémunération des membres du Cabinet d'environ 30 %, ce qui a fait passer le salaire des ministres de 142 000 à 184 000 \$ et celui du premier ministre de 154 000 à 213 000 \$. Le salaire des députés d'arrière-ban a augmenté de 4,5 %, ce qui a porté leur salaire de base à 78 000 \$, montant auquel s'ajoutaient les nominations pour le travail effectué au sein d'un comité, de sorte que le salaire de nombreux MAL conservateurs dépassait alors 100 000 \$.

L'allocation pour les services aux députés versée pour aider les bureaux de circonscription et le personnel des MAL est calculée à l'aide d'une formule complexe figurant à l'annexe B. Cette formule a été élaborée par la 2002/2003 Alberta Electoral Commission dans le but de tenir compte des difficultés liées à la représentation d'un district. Pour chaque circonscription, le score est établi en fonction de la superficie du territoire, de la densité de la population, du ratio régions rurales/régions urbaines, de la population vivant de diverses formes d'aide, des organismes formés de personnes élues ou nommées et de la distance entre la circonscription et l'Assemblée législative (Alberta, 2003, annexe D). Ces calculs permettent d'établir une allocation de base d'environ 104 000 \$ et un budget de circonscription moyen de tout juste un peu plus de 140 000 \$ pour 2012-2013 (McNeil, 2013).

Une allocation pour résidence temporaire de 1 930 \$ par mois est offerte aux MAL vivant à plus de 60 kilomètres de l'Assemblée législative. Ceux qui vivent à l'extérieur d'Edmonton, mais à moins de 60 kilomètres de l'Assemblée législative peuvent réclamer cette allocation pour une journée lors de laquelle ils travaillent plus de 12 heures à Edmonton et ils ont aussi droit à une *indemnité journalière* de 193 \$ lorsque l'Assemblée est en session. Il est indiqué dans un rapport de 2007 provenant du vérificateur général Fred Dunn que la combinaison de ces deux allocations permettait aux MAL de toucher une « double rémunération ». En tant que parti d'opposition, le parti Wildrose a entretenu cette controverse pendant toute la durée de la

27<sup>e</sup> législature. En mars 2013, le comité des services aux députés a voté en faveur de la suppression de l'*indemnité journalière* en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013 (Henton, 2013).

Les députés ont droit à une allocation de 42,5 ¢ par kilomètre pour leurs déplacements en voiture. Les frais de déplacement des conjoints qui accompagnent les députés lors d'activités législatives ayant lieu en Alberta couvrent jusqu'à quatre voyages ainsi que les voyages à l'étranger prévus, par exemple, aux fins de la participation à des événements internationaux interparlementaires. Les frais de téléphone résidentiel, d'affaires et cellulaire sont couverts et un compte de gestion-santé de 950 \$ fait partie du régime d'avantages sociaux des MAL. Les systèmes de sécurité pour le domicile et le bureau ainsi que les frais d'impression, de communication et de promotion sont remboursés dans une certaine mesure (Alberta, 2003).

Une controverse a éclaté en mars 2012 lorsqu'on a découvert que des MAL avaient touché des nominations à titre de membres de comités législatifs alors que ces comités n'avaient tenu aucune réunion ou n'en avaient tenu que très rarement. Les membres du Comité permanent des privilèges, des élections, des ordres permanents et de l'impression ne s'étaient pas rencontrés depuis 2008, mais les députés recevaient 1 000 \$ par mois à titre de rémunération normale pour la participation aux travaux de ce comité. En raison de cette controverse, le gouvernement a gelé les nominations des membres du comité et a demandé aux députés qui en faisaient partie de rembourser les nominations qu'ils avaient reçues durant les six derniers mois. L'« allocation de transition » versée aux MAL qui démissionnaient de leur poste a envenimé les choses tant à l'approche des élections de 2012 que par la suite lorsqu'il fut révélé que 25 MAL sortants ou défaits lors des élections allaient toucher au total près de 11 millions de dollars grâce à cette allocation (CBC, 2012).

Cette situation a eu pour effet de relancer l'enquête menée par le juge John Major au sujet de la rémunération et du régime d'avantages sociaux des MAL, aux termes d'un mandat initialement donné par le président de l'Assemblée Ken Kowalski le 30 novembre 2011. Le fait que le président sortant Ken Kowalski et l'ancien premier ministre Ed Stelmach devaient recevoir 1,2 million de dollars et 1 million de dollars, respectivement ont suscité des attaques virulentes à l'endroit de l'allocation de transition des MAL et de leur rémunération en général. Afin, apparemment, de faire des concessions à cet égard et relativement à d'autres problèmes qui avaient été soulevés, le gouvernement a décidé de réviser à la baisse plusieurs des montants suggérés par le juge Major (Alberta, 2012), de sorte que la première ministre Redford avait

accepté une légère baisse de salaire plutôt qu'une augmentation qui aurait fait passer son salaire de 217 000 à 335 000 \$ sur une période de deux ans (CBC, 2012a). Les MAL de l'Alberta touchent maintenant un salaire de 134 000 \$ par an et des allocations supplémentaires sont versées au premier ministre, au président de l'Assemblée, aux ministres du Cabinet, aux chefs de partis, au président adjoint, aux leaders parlementaires et aux whips<sup>5</sup>. Les nominations pour la participation aux travaux des comités ont été supprimées, sauf un montant de 200 \$ par réunion versé aux présidents de comités.

En ce qui concerne d'autres services, l'unité de recherche de la bibliothèque de l'Assemblée législative a été éliminée au début des années 1990, mais la bibliothèque continue d'offrir du soutien par l'entremise d'un accès à divers documents. À l'heure actuelle, les employés de la bibliothèque ont le mandat de repérer les documents nécessaires et de fournir [traduction] « [...] des services d'information et de référence non partisans, compétents et confidentiels aux députés et à leur personnel, et ce, en temps opportun » (McNeil, 2013) et ils disposent à cette fin d'un budget de 2 725 000 \$ pour 2012-2013 (voir l'annexe C). La recherche pour les comités est effectuée par le personnel de la direction des services aux comités du comité de la recherche, et bénéficient d'un soutien fourni par l'entremise du Comité des services aux députés (voir l'annexe D). Le soutien à la capacité de recherche des caucus indiqué au tableau 8 a accompagné l'introduction des comités des secteurs politiques en 2007; ces comités sont maintenant appelés comités des politiques législatives (McNeil, 2013). Un programme de stages parlementaires a été créé au milieu des années 1970, avant d'être aboli durant les années 1990. Il existe un programme ministériel de stages en Alberta, grâce auquel jusqu'à 25 étudiants sont placés dans des bureaux ministériels.

Le retour du parti Wildrose à l'Assemblée législative à la suite de l'élection partielle tenue dans Calgary-Glenmore en 2009 a donné lieu à plusieurs décisions controversées de la part du président de l'Assemblée. Après la sélection de la dynamique Danielle Smith comme chef en octobre 2009, le parti Wildrose a devancé les Conservateurs à quelques reprises dans les sondages d'opinion. Au départ, ce parti comptait un seul député dans ses rangs, soit Paul Hinman, mais ce nombre est passé à quatre lorsque les MAL conservateurs Heather Forsyth, Rob Anderson et Guy Boutilier ont changé de camp. Le caucus du parti

---

<sup>5</sup> Le premier ministre reçoit une allocation de 83 750 \$ alors que les ministres du Cabinet et le chef de l'Opposition touchent 67 000 \$ et les autres chefs de partis, 30 150 \$ (rémunération des MAL - Assemblée législative de l'Alberta, avril 2013).

Wildrose était plus imposant que les deux personnes qui composaient le caucus du Nouveau Parti démocratique, qui n'en était pas moins traité comme un parti pour ce qui est de l'accès aux ressources.

Même si le parti Wildrose comptait deux MAL de plus que le caucus de deux personnes du NPD, le président lui a refusé l'accès aux fonds destinés à la chefferie (dont le montant était d'environ 230 000 \$) qui étaient versés à tous les partis présents à l'Assemblée législative, et a relevé le fait que Smith ne détenait pas de siège. Une telle désignation aurait eu pour effet de rehausser la présence législative et organisationnelle du parti Wildrose, et elle lui aurait aussi permis d'intervenir avec plus de poids durant la période de questions. De même, un représentant du Bureau du président a indiqué que le parti ne devrait pas inclure de citations de Smith dans les communiqués officiels de son caucus (Fekete, 2010). Cela donne à penser que le gouvernement considérerait le parti Wildrose comme une menace. Tel qu'indiqué dans le tableau 9, le financement attribué au parti a atteint un niveau correspondant à celui dont bénéficie habituellement l'Opposition officielle après que 17 députés de ce parti furent élus à l'élection de 2012.

**Tableau 9 - Ressources allouées aux députés et partis, Assemblée législative de l'Alberta (2013)\***

	<b>Wildrose</b>	<b>Libéral</b>	<b>Néo-démocrate</b>	<b>Progressiste-conservateur</b>
MAL élus en 2012	17	5	4	61 (34 députés d'arrière-ban)
Allocation du chef	505 444 \$	252 722 \$	252 722 \$	--
Simple députés	1 241 595 \$	365 175 \$	292 140 \$	2 483 190 \$
Soutien aux comités	417 339 \$	208 670 \$	208 670 \$	34 678 \$
Bureau du caucus de Calgary	83 584 \$	--	--	--
<b>Ressources totales</b>	<b>2 247 962 \$</b>	<b>826 567 \$</b>	<b>753 532 \$</b>	<b>3 317 868 \$</b>

\*Le taux de financement par simple député est de 73 035 \$. Les chiffres du gouvernement comprennent le financement accordé à ses 34 simples députés et excluent les allocations ministérielles. Deux anciens Conservateurs siègent maintenant à titre de députés indépendants.

Le tableau 9 révèle également que le gouvernement a accès à des ressources financières qui, à l'évidence, sont plus importantes que celles des autres partis. Et ce, sans même tenir compte du fait que les députés conservateurs du Cabinet ont accès aux budgets ministériels. Ces budgets se chiffrent à environ 11 000 000 \$ pour le Bureau du Premier ministre et à 13 000 000 \$ pour le Bureau des affaires publiques du gouvernement, et ils ont souvent servi à promouvoir des décisions du même gouvernement. Si l'on tient compte du Bureau du premier ministre aux fins du calcul effectué plus haut, les Conservateurs ont accès à une somme de 14 317 868 \$, soit 421 114 \$ par simple député (Alberta, 2013 et 2014a).

### **Période de questions**

La période de questions dans un parlement de style Westminster constitue la principale occasion pour l'Opposition de contester les décisions du gouvernement. La période de questions verbales commence tous les jours à 13 h 50 et les questions sont posées dans un ordre préétabli par le président, habituellement dans le cadre d'un processus qui comprend des discussions avec les divers leaders parlementaires des partis. L'ordre de participation est déterminé selon la taille des partis et présuppose que l'Opposition officielle joue un rôle central dans le fonctionnement de l'Assemblée législative.

En 2010, lorsque l'Assemblée comptait dans ses rangs 68 députés progressistes-conservateurs, 9 députés libéraux, 3 du Wildrose, 2 néo-démocrates et un député indépendant, l'ordre des questions était complexe (voir l'annexe A). Depuis que le parti Wildrose a fait une percée en 2012 et qu'un nouveau président d'assemblée, soit Gene Zwodesky, est en poste, l'ordre est devenu beaucoup plus simple (voir la figure 4).

#### **Figure 4 - Ordre observé durant la période de questions de l'Assemblée législative de l'Alberta**

Ordre des questions :

- 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup>, chef ou délégué de l'Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 4<sup>e</sup>, caucus libéral
- 5<sup>e</sup>, caucus néo-démocrate
- 6<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 7<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC
- 8<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 9<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC
- 10<sup>e</sup>, caucus libéral
- 11<sup>e</sup>, caucus néo-démocrate
- 12<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 13<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC
- 14<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 15<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC
- 16<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 17<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC
- 18<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 19<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC
- 20<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 21<sup>e</sup>, Opposition officielle, caucus du parti Wildrose
- 22<sup>e</sup>, gouvernement, caucus du PC

Conformément à l'entente intervenue entre les chefs de l'Assemblée en date du 25 mai 2012.

Lorsqu'il a été désigné comme chef des Libéraux, David Swann a clairement indiqué à ses collègues qu'il souhaitait instaurer un décorum accru dans les débats tenus à l'Assemblée, et il les a invités à ne pas intervenir de façon abrupte durant ces débats et la période de questions (Swann 2009). Le caucus libéral a eu de la difficulté à exercer son droit de poser les premières questions en tant qu'Opposition officielle. Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres parlements, le caucus n'a pas élaboré de série de questions connexes qui aurait pu servir à harceler le gouvernement à propos d'une question donnée ou à le mettre dans l'embarras



(Blakeman, 2009). Les députés du gouvernement ont noté que les deux députés du caucus néo-démocrate et Notley avaient peut-être su le mieux tirer profit de la période de questions à l'époque (Hancock, 2009).

La nomination de l'ancien député conservateur Raj Sherman comme chef du Parti libéral en septembre 2011 a eu pour effet de rehausser considérablement le profil public de ce parti, en partie en raison de ses interventions durant la période de questions. Le nombre de sièges détenus par les Libéraux est passé de neuf à cinq lors des élections de 2012, y compris à cause de la défection de la députée de Lethbridge Bridget Pastoor en novembre avant ces élections, et cela a affaibli la position du parti. Depuis qu'il a gagné 17 sièges et qu'il est de ce fait devenu l'Opposition officielle en 2012, le parti Wildrose dirigé par Danielle Smith a fait bon usage des occasions que lui offre l'Assemblée législative ainsi que de la période de questions pour accabler le gouvernement. Les débats législatifs à l'Assemblée sont beaucoup plus animés qu'ils ne l'avaient été durant un certain temps et le ton des interventions lors de la période de questions est souvent qualifié de combatif (CBC, 2013). Smith se distingue passablement par ses interventions dans le domaine législatif et cela la rapproche des offices du gouvernement. Si elle devenait première ministre, elle serait seulement la deuxième chef de l'Opposition à accéder à ce poste, l'autre étant Peter Lougheed.

Même si le parti Wildrose a bien exploité la période de questions, la figure 4 révèle clairement que près du tiers des questions posées durant la période de temps prévue proviennent de députés conservateurs d'arrière-ban qui ne cherchent pas à mettre le gouvernement dans l'embarras. Tel que Docherty le note dans sa vérification des activités des assemblées législatives canadiennes, [traduction] « les questions du gouvernement le mettent à l'abri des questions délicates de l'Opposition, plutôt que de l'obliger à rendre des comptes » (2005 : 127). Les partis d'opposition aimeraient que l'on réduise le nombre de questions que les députés du PC ont le droit de poser, faisant valoir que les députés conservateurs ont déjà l'occasion de questionner les ministres durant leurs caucus. Le parti au pouvoir n'a manifesté aucun désir de donner suite à cette suggestion. De fait, durant les périodes où l'opposition était réduite, le nombre de questions permises est peut-être plus élevé que le nombre de députés faisant partie de cette opposition.

## Couverture médiatique des travaux de l'Assemblée législative

On a commencé à réaliser des enregistrements sonores et télévisuels à l'Assemblée législative en mars 1972 et on a aussi permis aux personnes qui se trouvaient dans la tribune du public de prendre des notes, une rareté dans les parlements de style Westminster. Un livre des *Débats de l'Assemblée législative de l'Alberta* a aussi été créé cette année-là et est maintenant offert en version papier et en ligne. La période de questions est télédiffusée depuis 1978 et une version audio ainsi qu'une version vidéo en continu des séances de débats de l'Assemblée législative de l'Alberta tenues l'après-midi sont offertes en direct sur le Web depuis avril 2007. La routine quotidienne, y compris la période de questions verbales, est télédiffusée en direct sur CTV Two à compter de 13 h 30 du lundi au jeudi pendant la session. Elle est rediffusée sur Shaw Cable à 17 h dans le Nord de l'Alberta et à 21 h 30 dans le sud de la province. Des enregistrements audio des réunions des comités sont aussi offerts sur Internet pour la durée de la session courante.

Engelmann (1989, 118) note qu'en 1986, 40 journalistes étaient présents dans la tribune de presse provinciale. Ce nombre n'a cessé de diminuer durant les trois dernières décennies. Au début des années 1990, environ 25 journalistes couvraient les activités de l'Assemblée législative pendant toute l'année. Lorsque des événements prestigieux ont lieu, on se dispute l'espace disponible. En 2013, le nombre de journalistes permanents affectés à l'Assemblée législative à temps plein avait chuté à environ cinq. La couverture est largement tributaire de la question de savoir si l'Assemblée législative est en session. Lorsque tel est le cas, environ 10 journalistes se retrouvent parfois dans la tribune.

L'essentiel des reportages est effectué par le *Edmonton Journal*, qui affecte trois journalistes à temps plein à l'Assemblée législative durant toute l'année. Le *Calgary Herald* affecte aussi un journaliste à la tribune de la presse, et ce, à temps plein<sup>6</sup>. La CBC, la Presse canadienne et les stations de radio et de télévision stations locales affectent également un journaliste aux débats de l'Assemblée lorsque celle-ci est en session, et déploient des ressources supplémentaires pour des événements tels que la présentation du budget. Le bureau albertain du *Globe and Mail* se trouve dans les locaux de la tribune de la presse, mais son journaliste couvre beaucoup plus que les activités de l'Assemblée législative. Au lieu d'envoyer des journalistes à l'Assemblée, plusieurs organismes utilisent Internet et les médias sociaux pour couvrir la politique (Thomson, 2013). Deux bulletins d'information hebdomadaires traitent de la politique albertaine et

---

<sup>6</sup> Tout comme le *Journal*, le *Herald* fait partie du Postmedia Network et publie certains de ses articles.

accordent une attention particulière à l'Assemblée législative (affectueusement surnommée « The Leg » en anglais). Il s'agit de *Insight into Government* (qui était produit par Mark Lisac, ce dernier ayant récemment été remplacé par Ric Dolphin), et du bulletin *Alberta Scan* réalisé par Paul McLoughlin.

La diminution remarquable de la couverture durant les 20 dernières années a influencé la nature des articles traitant du domaine législatif. Jadis, les journalistes étaient motivés à réaliser des enquêtes pour étoffer le contenu de leurs articles et se maintenir à l'avant-scène. De nos jours, en raison de la faible concurrence et des ressources et du temps limités dont les journalistes disposent, on met l'accent sur les aspects dynamiques de l'Assemblée législative, tels que la période de questions, et sur les conférences de presse et les communiqués du gouvernement et de l'Opposition. En raison de cette perte de notoriété, les journalistes ambitieux tendent à délaisser le domaine législatif. Par conséquent, la politique provinciale, de la bureaucratie jusqu'à l'Assemblée législative en passant par le pouvoir exécutif et les questions plus générales, fait l'objet d'une couverture très réduite.

## **Conclusion**

Plusieurs des éléments de base d'un gouvernement responsable sont déficients ou absents à l'Assemblée législative de l'Alberta. Et cela n'est pas si inhabituel qu'on pourrait le penser. On pourrait même soutenir que les fondements du gouvernement responsable sont plus souvent violés qu'honorés dans de nombreux parlements de style Westminster. Mais dans le cas de l'Alberta, l'ampleur et la nature du problème découlent du type de compétition partisane qui est propre à son assemblée législative. La supériorité numérique des Conservateurs lors des 40 dernières années et le manque d'alternance entre les partis au pouvoir ont engendré une assemblée dont le fonctionnement témoigne des choix faits par des gouvernements qui ne se sont pas demandé dans quelles conditions l'Opposition était contrainte d'agir.

Durant quatre décennies, les gouvernements conservateurs ont pu modifier le mode de fonctionnement et les pratiques de l'Assemblée législative à leur guise, ce qui a souvent eu pour effet de limiter la capacité de cette assemblée à demander des comptes au gouvernement. Ces dernières années, pendant le règne de Ralph Klein, par exemple, le rôle de l'Assemblée législative a été réduit alors que le premier ministre a imploré les MAL de sortir du [traduction] « dome » pour établir des liens avec les Albertains. Les comités législatifs sont faibles, les *ordres permanents* ont peu d'effets contraignants sur le gouvernement et une

grande partie du travail qui est effectué par les assemblées législatives dans d'autres provinces ou territoires est accomplie au sein du caucus du gouvernement. Les mesures adoptées pour élire le président par vote secret et la mise sur pied de comités de politiques législatives ouverts à tous les députés ont donc relativement peu contribué à modifier la dynamique législative ou à limiter le pouvoir de l'exécutif.

Malgré la domination d'un parti, la composition démographique de l'Assemblée législative ne diffère pas beaucoup de celle d'autres assemblées législatives canadiennes, bien que la relative faiblesse des partis du centre et de la gauche puissent avoir des implications négatives pour la représentation des femmes. La petite taille des partis d'opposition nuit à la diversité politique et limite la capacité de l'Assemblée législative à demander des comptes au gouvernement en utilisant à cette fin les diverses mesures parlementaires offertes telles que les comités. Il arrive souvent que seuls quelques députés soient disponibles pour surveiller un gouvernement expérimenté et solidement établi.

Après 2006, alors que le premier ministre Stelmach était au pouvoir, l'Assemblée avait été quelque peu revigorée lorsqu'on avait créé des comités permanents de secteurs politiques et modifié le processus relatif aux débats sur les projets de loi de simples députés et sur les crédits. Mais on faisait peu appel à ces comités et lorsque le gouvernement a éprouvé des difficultés d'ordre budgétaire en 2009-2010 et à nouveau en 2010-2011, il a profité de sa supériorité numérique pour diriger les débats durant les séances de ces comités et de l'Assemblée législative afin d'éviter le plus possible de se mettre dans une position gênante. La première ministre Redford a réduit le nombre de comités et a aussi restreint le rôle des députés d'arrière-ban qui faisaient partie des comités restants. L'Opposition n'est pas vraiment parvenue à faire adopter des projets de loi déposés par de simples députés et certains de ses membres ont dénoncé le fait que les modifications apportées aux *ordres permanents* en 2008 avaient eu pour effet d'annihiler les gains réalisés en 2007.

La récente montée du parti Wildrose illustre la capacité du président de l'Assemblée de contrôler les ressources offertes aux MAL et aux partis politiques par l'entremise du Comité permanent spécial des services aux députés lorsque le gouvernement jouit d'une forte majorité. Même depuis que la situation a été redressée après les élections de 2012, il y a lieu de s'interroger sur le caractère fortuit de la décision d'attribuer aux députés des partis d'opposition des ressources financières inversement proportionnelles à l'importance de la menace que ces

partis représentent pour les Conservateurs aux yeux des gens. Malgré cela, la croissance qu'a connue le parti Wildrose après les élections de 2012 lui a permis de cerner le gouvernement de beaucoup plus près durant les débats généraux et la période de questions.

## **Annexe A - Période de questions verbales, 27<sup>e</sup> législature de l'Assemblée législative de l'Alberta**

Ordre des questions lors des jours 1 et 3 :

- 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup>, chef ou délégué de l'Opposition officielle (parti libéral)
- 4<sup>e</sup>, caucus du parti Wildrose
- 5<sup>e</sup>, caucus du gouvernement
- 6<sup>e</sup>, caucus de l'Opposition officielle
- 7<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup>, alternance entre le caucus du gouvernement et l'Opposition officielle
- 11<sup>e</sup>, caucus du Nouveau Parti démocratique
- 12<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup>, alternance entre le caucus du gouvernement et l'Opposition officielle
- 17<sup>e</sup>, caucus du parti Wildrose
- 18<sup>e</sup>, caucus du Nouveau Parti démocratique
- Questions restantes, caucus du gouvernement.

Ordre des questions lors du jour 2 :

- 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup>, chef ou délégué de l'Opposition officielle
- 4<sup>e</sup>, caucus du Nouveau Parti démocratique (les positions attribuées au parti Wildrose et au Nouveau Parti démocratique lors du jour 1 sont inversées)
- 5<sup>e</sup>, caucus du gouvernement
- 6<sup>e</sup>, caucus de l'Opposition officielle
- 7<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup>, alternance entre le caucus du gouvernement et l'Opposition officielle
- 11<sup>e</sup>, caucus du Nouveau Parti démocratique
- 12<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup>, caucus du parti Wildrose
- 17<sup>e</sup>, caucus du Nouveau Parti démocratique
- Questions restantes, caucus du gouvernement.

Ordre des questions lors du jour 4 :

- 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup>, chef ou délégué de l'Opposition officielle
- 4<sup>e</sup>, député indépendant de Fort McMurray-Wood Buffalo
- 5<sup>e</sup>, caucus du Nouveau Parti démocratique
- 6<sup>e</sup>, Opposition officielle
- 7<sup>e</sup>, caucus du parti du gouvernement
- Questions restantes (se reporter au jour 2).

## Annexe B - Calculs relatifs au financement des bureaux des MAL

Le financement accordé pour les bureaux individuels attribués à des MAL est calculé à l'aide de la formule suivante (E = nombre d'électeurs et C = nombre de citoyens formant l'électorat) :

- a) (i) 26 552 \$ pour l'exploitation du bureau  
(ii) 77 589 \$ pour la dotation en personnel  
plus b)  $1,22 \$ \times (E \div 1,5)$   
plus c)  $2\,865 \$ + 0,0757 \$ \times (C - 14\,000)$   
plus d) un montant de rajustement en fonction du tableau ci-dessous et du pointage de la matrice.

POINTAGE DE LA MATRICE	RAJUSTEMENT
-18 à 0	0 \$
-1 à 4	5 930 \$
5 à 9	11 861 \$
10 à 15	17 790 \$
16 et plus	23 721 \$

## **Annexe C - Services de bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Alberta**

L'équipe des spécialistes de l'information de la Bibliothèque fournit des services confidentiels et non partisans. Les services de bibliothèque comprennent :

- l'accès au répertoire de la Bibliothèque sur le site Web
- une vaste collection de journaux hebdomadaires de l'Alberta
- des numéros de quotidiens albertains publiés sur de longues périodes de temps.
- un échantillon représentatif des principaux journaux nationaux
- un service de mise à jour quotidienne englobant tous les principaux journaux de l'Alberta
- l'enregistrement des émissions de nouvelles quotidiennes et de la période de questions quotidienne
- de la formation sur l'utilisation des services électroniques
- des publications gouvernementales provenant de l'ensemble des provinces et territoires canadiens
- les lois et règlements de l'ensemble des provinces et territoires canadiens.
- des abonnements à des périodiques présentant un intérêt particulier pour les députés.
- un large éventail de textes sur des questions touchant au gouvernement et aux politiques
- la transmission d'avis d'acquisition de nouveaux documents aux députés et à leur personnel
- des bibliographies exhaustives concernant des sujets d'intérêt courant
- de l'aide à la recherche misant sur un large éventail de ressources locales et internationales
- un accès interne à toute une kyrielle de services électroniques, y compris des abonnements à des bases de données.

(voir <http://www.assembly.ab.ca/lao/library/services.htm>)



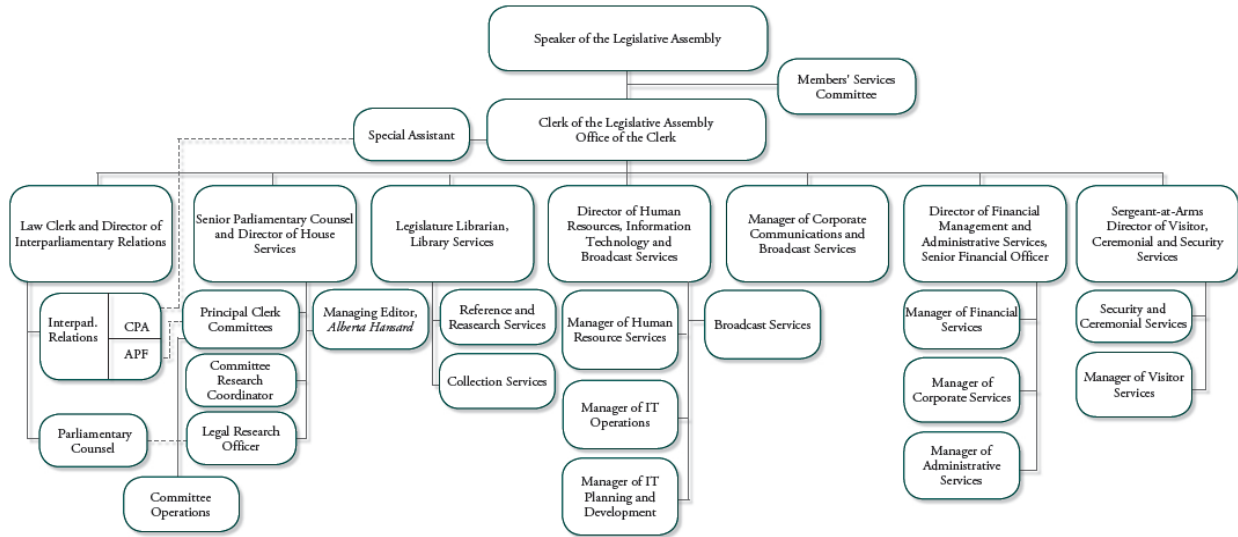
## **Annexe D - Services aux députés**

Les MAL bénéficient de plusieurs services, allocations et privilèges qui facilitent le travail qu'ils doivent accomplir en tant que représentants élus, dont les suivants :

- Allocation pour résidence temporaire
- Indemnités de déplacement
- Services de télécommunications (bureau de circonscription, Bureau de l'Assemblée législative, services résidentiel et mobile)
- Assurance, y compris pour la responsabilité civile générale
- Conseils et services en matière d'achats, fourniture de cartes de crédit
- Équipement de TI, applications, services de réseau et soutien
- Fourniture de conseils et d'aide pour la gestion de dossiers et de l'information
- Services aux caucus
- Conseils et services en matière de gestion des ressources humaines
- Liste de paye centralisée et traitement des paiements de comptes
- Conseils et services en matière de sécurité

Pour de plus amples détails, voir les sections 12 à 38 du Interim Members' Guide 2012 (Alberta, 2012a).

## Annexe E - L'Assemblée législative de l'Alberta



## Bibliographie

- Ajzenstat, Janet, 1988, *The Political Thought of Lord Durham*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Alberta, 2014, *Petitioner's Guide to Private Bills*, Office of the Parliamentary Counsel, Legislative Assembly of Alberta. <https://www.assembly.ab.ca/pro/petpro.pdf>, consulté le 13 mars 2014.
- Alberta, 2014a, 2014-15 Offices of the Legislative Assembly Estimates: General Revenue Fund, <http://finance.alberta.ca/publications/budget/estimates/est2014/government-estimates-complete.pdf>, consulté le 13 mars 2014.
- Alberta, 2013, 2013-14 Offices of the Legislative Assembly Estimates: General Revenue <http://www.finance.alberta.ca/publications/budget/estimates/est2013/legislative-assembly.pdf>, consulté le 13 mars 2014.
- Alberta, 2012, *Review of Compensation of Members of the Legislative Assembly of Alberta*, mai 2012 [http://www.mlacompensationreview-alberta.ca/PDF/MCR\\_Report2012\\_WEBFinal2.pdf](http://www.mlacompensationreview-alberta.ca/PDF/MCR_Report2012_WEBFinal2.pdf), consulté le 16 janvier 2013.
- Alberta, 2012a, *Interim Members' Guide: Information for Members on Indemnities, Benefits, Allowances, Services, and Interparliamentary Relations*, Speaker of the Legislative Assembly of Alberta.
- Alberta Elections (aucune date de publication), Voter turnout in recent Alberta Provincial Elections, [http://www.elections.ab.ca/Public %20Website/927.htm](http://www.elections.ab.ca/Public%20Website/927.htm) consulté le 20 février 2013.
- Blakeman, Laurie, 2009, MAL pour Edmonton-Centre, entrevue privée, décembre 2009.
- Alberta, 2010, « Forward steps: Annual Report, 2010 », *Legislative Assembly Office*. [http://www.assembly.ab.ca/lao/annual\\_reports/Report2010/AnnualReport\\_2010.pdf](http://www.assembly.ab.ca/lao/annual_reports/Report2010/AnnualReport_2010.pdf), consulté le 16 avril 2011.
- Alberta, 2003, *Final Report to the Speaker of the Legislative Assembly of Alberta*, The 2002/2003 Alberta Electoral Boundaries Commission <http://www.assembly.ab.ca/lao/library/egovdocs/alch/2003/138124.pdf>.
- Craig, Gerald M., 2006, *Lord Durham's Report, New Edition*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- CBC, 2013, Danielle Smith vs. Alison Redford on day 1 of Alberta Legislature <http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/danielle-smith-vs-alison-redford-on-day-1-of-alberta-legislature-1.2255090>, consulté le 12 janvier 2014.
- CBC, 2012, « Alberta Tories Revisit Transition Allowances for MLAs » <http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/alberta-tories-revisit-transition-allowances-for-mlas-1.1185698>, consulté le 16 mars 2013.
- CBC, 2012a, « Alberta MLA Pay Report Defended by Author: Justice John Major says Recommendations are Fair and Not Political, <http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/story/2012/05/03/edmonton-major-mla-pay.html> affiché le 3 mai 2012 et consulté le 15 janvier 2013.
- Docherty, David, 2005, *Legislatures*, Vancouver, UBC Press.
- Dunn, Christopher, 2006, « Premiers and Cabinets », dans *Provinces: Canadian Provincial Politics*, 2<sup>e</sup> édition, Christopher Dunn, éditeur, Peterborough, Broadview Press.

- Englemann, Frederick C., 1989, « From one Overwhelming Majority to Another », dans *Provincial and Territorial Legislatures in Canada*, Gary Levy et Graham White, éditeurs, Toronto, University of Toronto Press.
- Fekete, Jason, 2010, « Wildrose Balks at Censorship Request: Speaker's Office Wants Smith's Name Deleted from Releases », *Calgary Herald*, p. A1, 31 août 2010.
- Gouvernement de l'Alberta (aucune date de publication), <http://alberta.ca/home/231.cfm>, consulté le 28 avril 2011.
- Gravel, Micheline S., 2007, « Rapports législatifs - Alberta », *Revue parlementaire canadienne*, été 2007, <http://www.revparl.ca/francais/issue.asp?param=181&art=1245>.
- Jerome H. Black et Bruce M. Hicks, 2006, « Candidats de minorités visibles à l'élection fédérale de 2004 » *Revue parlementaire canadienne*, été 2006, p. 26-31.
- Hancock, Dave, 2009, entrevue privée, décembre 2009.
- Henton, Darcy, 2013, Alberta Legislators Move to End Housing Allowance Double-dipping <http://www.calgaryherald.com/news/Alberta+legislators+move+housing+allowance+double+dipping/8105252/story.html>, affiché le 16 mars 2013 et consulté le 4 avril 2013.
- Hirschman, Albert, 1970, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Klein, Ralph, 2008, « 10<sup>th</sup> Anniversary Mel Smith Lecture », présenté par Ralph Klein, *Trinity Western University*, 7 février 2008.
- Martin, Don, 15 avril 1997, « Kowalski victory sends message: Disgruntled Tory MLAs, rookies take opportunity to make anti-Klein statement », *Calgary Herald*, A17.
- MacKinnon, Wayne, 2010, Muddling Through: the Prince Edward Island Legislative Assembly, *Canadian Study of Parliament Group*, <http://www.studyparliament.ca/English/pdf/PEI-MacKinnon%20-%20e.pdf>, consulté le 13 mars 2014.
- McNeil, W.J. David, 2013, greffier de l'Assemblée législative de l'Alberta, communication personnelle avec les auteurs.
- O'Neill, Brenda, 2013, « The Alberta Advantage? Women in Alberta Politics », dans *Stalled: The Representation of Women in Canadian Governments*, Linda Trimble, Jane Arscott et Manon Tremblay, éditrices, Vancouver, UBC Press.
- Pickup, Mark, Anthony Sayers, Rainer Knopff et Keith Archer, « Social Capital and Civic Community in Alberta » *Canadian Journal of Political Science*, 37 (3) 2004, pp. 617-645.
- Sayers, Anthony M. et David K. Stewart, 2009, « Beneath the Landslide: The 2008 Alberta Election », dissertation présentée lors du Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, Ottawa, Ontario, Canada, 27 au 29 mai.
- Stewart, D. et R.K. Carty, 2006, *Parties and Party Systems*, dans Dunn, Chris, éditeur, *Provinces: An Introduction to Canadian Provincial Politics*, Peterborough, Broadview Press.
- Swann, David, 2009.
- Thomson, Graham, 2013, journaliste affecté au domaine législatif au Edmonton Journal, communication personnelle, février 2013.
- Trimble, Linda et Jane Arscott, 2003, « Barriers to Women: Why are we so far from Gender Parity in our Legislatures? », *Alberta Views*, juin 2005, p. 28-31.

- Trimble, Linda, 1998, « Whose Represented? Gender and Diversity in the Alberta Legislature », dans *Women and Political Representation in Canada*, Manon Tremblay et Caroline Andrew, éditrices, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Vivone, Rich, (2009), *Ralph Could Have Been a Superstar: Tales of the Klein Era*, Kingston, Ontario, Patricia Publishing.
- White, Graham, 2005, *Cabinets and First Ministers*, Vancouver, UBC Press.
- White, Graham, 2006, « Evaluating Provincial and Territorial Legislatures », dans *Provinces: Canadian Provincial Politics*, 2<sup>e</sup> édition, Christopher Dunn, éditeur, Peterborough, Broadview Press.